

Calendrier 2021

Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers

Estinnes • Seneffe •
Merbes-le-Château



Téléchargez
gratuitement
l'application
Recycle!

pour tout connaître
sur les collectes
des déchets.



Tri des PMC :
Nouveau Sac Bleu en 2021

DÉCOUVREZ
LA NOUVELLE ÉDITION
DE VOTRE MAGAZINE
Réflex
À L'INTÉRIEUR



Dates des collectes en porte-à-porte



Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5 h 30. Il est conseillé de sortir les déchets la veille à **partir de 18 h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, contactez votre administration communale pour connaître la procédure.

HORAIRE D'ÉTÉ: du 1^{er} juillet au 31 août 2021, les collectes débuteront à **4 h 30** au lieu de 5 h 30. Pensez à sortir vos déchets la veille à partir de 18 h.

Faites en sorte que vos sacs de déchets résiduels et organiques ainsi que vos sacs PMC et votre conteneur papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage**. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs.

Estinnes zones 1 et 2 - collecte le **MERCREDI**

En 2021, Hygea et la Commune d'Estinnes poursuivront les collectes sélectives.

Concrètement, les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers seront organisées le **MERCREDI** de la manière suivante:

- la **collecte des déchets organiques** via un sac de 20 l - **chaque semaine**;
- la **collecte des déchets résiduels** via un sac de 25 ou 50 l - **toutes les 2 semaines**;
- la **collecte des papiers-cartons** via un conteneur - **toutes les 4 semaines**;
- la **collecte des PMC** via le sac bleu - **toutes les 2 semaines**.

Pour la collecte des papiers-cartons, la Commune d'Estinnes sera scindée en 2 zones distinctes, soyez attentifs à la liste des rues en page 6:

Estinnes zone 1: Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val et Vellereille-le-Sec - **Estinnes zone 2:** Croix-lez-Rouveroy, Haulchin*, Fauroeux, Peissant, Rouveroy et Vellereille-les-Brayeux.



*Excepté chaussée Brunehault (zone 1)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Sac déchets organiques	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	3, 10, 17, 24, 31	8, 14, 21, 28	5, 12, 19, 27	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 22, 28	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	4, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29
Sac déchets résiduels	13, 27	10, 24	10, 24	8, 21	5, 19	2, 16, 30	14, 28	11, 25	8, 22	6, 20	4, 17	1, 15, 29
Conteneur Papiers-cartons Zone 1	20	17	17	14	12	9	7	4	1, 29	27	24	22
Conteneur Papiers-cartons Zone 2	6	3	3, 31	28	27	23	22	18	15	13	10	8
Sac PMC	6, 20	3, 17	3, 17, 31	14, 28	12, 27	9, 23	7, 22	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	8, 22

Attention aux jours de collecte reportés Passage le jeudi **8 avril** (et non le **7 avril**), le jeudi **27 mai** (et non le **26 mai**), le jeudi **22 juillet** (et non le **21 juillet**), le jeudi **4 novembre** (et non le **3 novembre**).

Plus d'infos au 0800/11 799 (n° gratuit) ou www.hygea.be



Dates des collectes en porte-à-porte



Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5 h 30. Il est conseillé de sortir les déchets la veille à **partir de 18 h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, contactez votre administration communale pour connaître la procédure.

HORAIRE D'ÉTÉ: du 1^{er} juillet au 31 août 2021, les collectes débuteront à **4 h 30** au lieu de 5 h 30. Pensez à sortir vos déchets la veille à partir de 18 h.

Faites en sorte que vos sacs de déchets résiduels et organiques ainsi que vos sacs PMC et votre conteneur papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage**. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs.

Merbes-le-Château zones 1 et 2 - collecte le **LUNDI**

En 2021, Hygea et la Commune de Merbes-le-Château poursuivront les collectes sélectives.

Concrètement, les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers seront organisées le **LUNDI** de la manière suivante:

- la **collecte des déchets organiques** via un sac de 20 l - **chaque semaine**;
- la **collecte des déchets résiduels** via un sac de 25 ou 50 l - **toutes les 2 semaines**;
- la **collecte des papiers-cartons** via un conteneur - **toutes les 4 semaines**;
- la **collecte des PMC** via le sac bleu - **toutes les 2 semaines**.

Pour la collecte des papiers-cartons, la Commune de Merbes-le-Château sera scindée en 2 zones distinctes, soyez attentifs à la liste des rues en page 6:

Merbes-le-Château zone 1: Labuissière, Fontaine-Valmont et 3 rues sur Merbes-le-Château (rues de l'Hôpital, des Marais et des Bouveries)

Merbes-le-Château zone 2: Merbes-Sainte-Marie et Merbes-le-Château



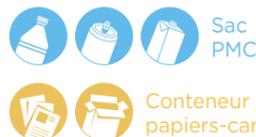
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Sac déchets organiques	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22	1, 8, 15, 22, 29	6, 12, 19, 26	3, 10, 17, 25, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 25	2, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27
Sac déchets résiduels	4, 18	1, 15	1, 15, 29	12, 26	10, 25	7, 21	5, 19	2, 16, 30	13, 27	11, 25	8, 22	6, 20
Conteneur Papiers-cartons Zone 1	11	8	8	6	3, 31	28	26	23	20	18	15	13
Conteneur Papiers-cartons Zone 2	25	22	22	19	17	14	12	9	6	4	2, 29	27
Sac PMC	11, 25	8, 22	8, 22	6, 19	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	6, 20	4, 18	2, 15, 29	13, 27

Attention aux jours de collecte reportés Passage le mardi **6 avril** (et non le **5 avril**), le mardi **25 mai** (et non le **24 mai**), le mardi **2 novembre** (et non le **1^{er} novembre**).

Plus d'infos au 0800/11 799 (n° gratuit) ou www.hygea.be



Dates des collectes en porte-à-porte



Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5 h 30. Il est conseillé de sortir les déchets la veille à **partir de 18 h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, contactez votre administration communale pour connaître la procédure.

HORAIRE D'ÉTÉ: du 1^{er} juillet au 31 août 2021, les collectes débuteront à **4 h 30** au lieu de 5 h 30. Pensez à sortir vos déchets la veille à partir de 18 h.

Faites en sorte que vos sacs de déchets résiduels et organiques ainsi que vos sacs PMC et votre conteneur papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs.

Seneffe zone 1 - collecte le LUNDI et le JEUDI

En 2021, Hygea et la Commune de Seneffe poursuivront les collectes sélectives.

Concrètement, les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers seront organisées de la manière suivante:

- la **collecte des déchets organiques** via un sac de 20 l - **chaque semaine le JEUDI**;
- la **collecte des déchets résiduels** via un sac de 25 ou 50 l - **toutes les 2 semaines le JEUDI**;
- la **collecte des papiers-cartons** via un conteneur - **toutes les 4 semaines le LUNDI**;
- la **collecte des PMC** via le sac bleu - **toutes les 2 semaines le LUNDI**.

Pour les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers, la Commune de Seneffe sera scindée en 2 zones distinctes, soyez attentifs à la liste des rues en page 7:

Seneffe zone 1: Familleureux, Seneffe, Petit-Rœulx - **Seneffe zone 2:** Arquennes, Feluy.

Seneffe 1: Familleureux, Seneffe, Petit-Rœulx

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	Lundi	11, 25	8, 22	8, 22	6, 19	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	6, 20	4, 18	2, 15, 29	13, 27
Papiers-cartons	Lundi	11	8	8	6	3, 31	28	26	23	20	18	15	13
sac déchets résiduels	Jeudi	14, 28	11, 25	11, 25	9, 22	6, 20	3, 17	1, 15, 29	12, 26	9, 23	7, 21	5, 18	2, 16, 30
Sac déchets organiques	Jeudi	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	4, 11, 18, 25	1, 9, 15, 22, 29	6, 14, 20, 28	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 23, 29	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28	5, 12, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30

Attention aux jours de collecte reportés Passage le mardi **6 avril** (et non le **5 avril**), le **9 avril** (et non le **8 avril**), le vendredi **14 mai** (et non le **13 mai**), le vendredi **28 mai** (et non le **27 mai**), le **23 juillet** (et non le **22 juillet**), le mardi **2 novembre** (et non le **1^{er} novembre**), le vendredi **5 novembre** (et non le **4 novembre**), le mardi **12 novembre** (et non le **11 novembre**)

Plus d'infos au 0800/11 799 (n° gratuit) ou www.hygea.be



4

Dates des collectes en porte-à-porte



Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5 h 30. Il est conseillé de sortir les déchets la veille à **partir de 18 h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, contactez votre administration communale pour connaître la procédure.

HORAIRE D'ÉTÉ: du 1^{er} juillet au 31 août 2021, les collectes débuteront à **4 h 30** au lieu de 5 h 30. Pensez à sortir vos déchets la veille à partir de 18 h.

Faites en sorte que vos sacs de déchets résiduels et organiques ainsi que vos sacs PMC et votre conteneur papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs.

Seneffe zone 2 - collecte le LUNDI et le VENDREDI

En 2021, Hygea et la Commune de Seneffe poursuivront les collectes sélectives.

Concrètement, les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers seront organisées de la manière suivante:

- la **collecte des déchets organiques** via un sac de 20 l - **chaque semaine le VENDREDI**;
- la **collecte des déchets résiduels** via un sac de 25 ou 50 l - **toutes les 2 semaines le VENDREDI**;
- la **collecte des papiers-cartons** via un conteneur - **toutes les 4 semaines le LUNDI**;
- la **collecte des PMC** via le sac bleu - **toutes les 2 semaines le LUNDI**.

Pour les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers, la Commune de Seneffe sera scindée en 2 zones distinctes, soyez attentifs à la liste des rues en page 7:

Seneffe zone 1: Familleureux, Seneffe, Petit-Rœulx - **Seneffe zone 2:** Arquennes, Feluy.

Seneffe 2: Arquennes, Feluy

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	Lundi	11, 25	8, 22	8, 22	6, 19	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	6, 20	4, 18	2, 15, 29	13, 27
Papiers-cartons	Lundi	25	22	22	19	17	14	12	9	6	4	2, 29	27
sac déchets résiduels	Vendredi	2, 15, 29	12, 26	12, 26	10, 23	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	10, 24	8, 22	6, 19	3, 17, 31
Sac déchets organiques	Vendredi	2, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	5, 12, 19, 26	2, 10, 16, 23, 30	7, 15, 21, 29	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 24, 30	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31

Attention aux jours de collecte reportés Passage le samedi **2 janvier** (et non le **1^{er} janvier**), le mardi **6 avril** (et non le **5 avril**), le samedi **10 avril** (et non le **9 avril**), le samedi **15 mai** (et non le **14 mai**), le samedi **29 mai** (et non le **28 mai**), le samedi **24 juillet** (et non le **23 juillet**), le samedi **6 novembre** (et non le **5 novembre**), le samedi **13 novembre** (et non le **12 novembre**), le mardi **2 novembre** (et non le **1^{er} novembre**)

Plus d'infos au 0800/11 799 (n° gratuit) ou www.hygea.be



5



Liste des rues pour la collecte des papiers-cartons (Estinnes et Merbes)

Estinnes Zone 1: Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val et Vellereille-le-Sec

Avenue Charbonnage
Avenue des Tilleuls
Chaussée Brunehault
Chemin Lambiert
Chemin de Million
Chemin de la Sainte
Chemin de Maubeuge
Cité des Hauts Prés
Place Communale
Rue de l'Abbaye
Rue de Binche
Rue Biscaille
Rue Adonis Bougard
Rue de Bray
Rue de la Buissière
Rue Danube
Rue Enfer
Rue de l'Épinette
Rue Froidmont
Rue Gaston Gailliez
Rue de Givry
Rue Grande
Rue Grand-Trieux
Rue Gris-Tienne
Rue Heptia
Rue de Maubeuge
Rue de Mons
Rue Mouligneaux
Rue du Moulin
Rue Notre-Dame de Cambron
Rue Pépin
Rue de Péronnes
Rue Potier
Rue Qualité Village
Rue René Desnos
Rue Rivière
Rue du Roeulx
Rue de la Station
Rue des Trieux
Rue de Trivières
Rue de Villers

Estinnes Zone 2: Croix-lez-Rouveroy, Haulchin', Fauroeux, Peissant, Rouveroy et Vellereille-les-Brayeux

Allée Centrale
Aubreux
Avenue de la Place
Barrière d'Aubreux
Bois Delville
Bois de Wauhu
Chemin du Bois
Chemin de Fer
Cité Ferrer
Cul de Fer, 1
Cul de Fer, 4
Drève des Faisans dorés
Drève des Hirondelles
Grand Rigneux
Petit Paris
Petit Rigneux
Place du Bicentenaire
Place du Centenaire
Place des Combattants
Place de la Court
Place des Déportés
Place des Martyrs
Place du Monument
Place Mozin et Libotte
Place de Waresaix
Rue Albert Bastin
Rue Albert 1 ^{er}
Rue des Alliés
Rue Arthur Brogniez
Rue de Beauregard
Rue des Bois
Rue du Bois de Wauhu
Rue Brasseur
Rue du Brûle
Rue du Bruliau
Rue Castaigne
Rue Cauchie
Rue Chapeau
Rue Charles Gantois
Rue du Château

Rue du Chêne Brûlé
Rue Chêne Houdiez
Rue Combattants
Rue Croisette
Rue des Écoles
Rue Degrez E.
Rue des Déportés
Rue Dime
Rue de l'Église
Rue de l'Estinnes
Rue Paul Fasseaux
Rue Fauroeux
Rue Fernand Gare
Rue Ferrer
Rue Gabrielle Petit
Rue du Gautiau
Rue Général Leman
Rue de Givry
Rue Goduts
Rue Paul Hainaut
Rue Emile Heulers
Rue de Jeumont
Rue Joseph Challe
Rue Lefébure E.
Rue Jean Leroy
Rue Lisseroeux
Rue de Lobbes
Rue du Marais
Rue de Metz
Rue du Pont
Rue de la Praile
Rue des Prolétaires
Rue Roi Albert
Rue Sardois
Rue du Village
Rue des Quatre Forrières
Rue Reine Astrid
Rue Saint-Joseph
Rue Sainte-Barbe
Rue du Saussois
Rue de la Science
Rue de Sébastopol
Rue du Tombois
Rue Tous Vents
Rue de la Vallée
Rue Verte
Rue J. Wauters

Rue Albert Bastin
Rue Oscar Marcq
Rue Jules Letellier
Rue du Cimetière
Rue Alfred Leduc
Rue Saint-Ursmer
Rue des Baraques
Rue Dime
Rue de Lobbes
Rue Grégoire Jurion
Rue de l'Étoile
Rue du Cheneau
Rue de l'Étang
Rue Saint-Roch
Rue de Bienne
Rue Nouvelle
Rue Roger Vanderbeck
Rue Gustave François
Ruvroëlle
Sentier de Bellair

Merbes-le-Château Zone 1: Labuissière, Fontaine-Valmont et 3 rues sur Merbes-le-Château

Impasse de Ghoy
Place Desoil
Place de la Gare
Place de Ghoy
Place de Labuissière
Quartier de la Couture
Route de Thuin
Rue Achille Dejean
Rue Albert 1 ^{er}
Rue Arthur Servais
Rue de la Bergerie
Rue sous Bois
Rue du Bois de Malmarais
Rue Bois de la Loge
Rue de Boustière
Rue des Bouveries
Rue Chauffour
Rue du Cimetière
Rue Culot du Bois

Rue de Dansonspenne
Rue de l'Écluse
Rue Édouard Huys
Rue de l'Église
Rue Élie Wilmart
Rue Émile Vandervelde
Rue Émile Pourbaix
Rue Étienne Hazard
Rue de Falimont
Rue Ferrer
Rue aux Fleurs
Rue Fonds de nos Bois
Rue du Halage
Rue de l'Hôpital
Rue Hornet
Rue Jean Jaurès
Rue Léon Delval
Rue des Marais
Rue de Marbries
Rue Max Buset
Rue de Merbes
Rue Neuve
Rue des Oiseaux
Rue du Paradis
Rue Paul Pastur
Rue des Prés
Rue de la Rawarte
Rue de la Rochelle
Rue Roger Henock
Rue Roosevelt
Rue Roquette
Rue Roulet
Rue Saint-Pierre
Rue Sainte-Anne
Rue Sidonie Enocq
Rue Sous Ghoy
Rue Sous les Rocs
Rue Stalingrad
Rue Sylvain Thibaut
Rue des Usines
Rue du Vieux-Château
Ruelle Couture
Ruelle Martin
Sentier de Ragnies

Merbes-le-Château Zone 2: Merbes-Sainte-Marie et Merbes-le-Château

Place de l'Église
Route de l'État
Route Provinciale
Rue des Alliés
Rue des Assinthes
Rue Bauduin
Rue de Binche
Rue de Boustaine
Rue des Cerisiers
Rue de la Chaussée
Rue des Combattants
Rue Dorlot
Rue Édmond Lengrand
Rue des Fauvettes
Rue de France
Rue François Bovesse
Rue Haute
Rue Joseph Wauters
Rue Léo Claretie
Rue Maroteau
Rue de Merboëlle
Rue des Mésanges
Rue du Moulin
Rue Notre-Dame
Rue de la Place
Rue des Quartiers
Rue des Roses
Rue des Rosières
Rue Saint-Martin
Rue Ternes à Falise
Rue de la Victoire
Rue de la Vieille Cure
Rue des Vieilles Écoles
Ruelle à Leux

*Excepté la chaussée Brunehault (zone 1)
**Rues de l'Hôpital, des Marais et des Bouveries



Liste des rues pour la collecte des déchets (Seneffe)

Seneffe zone 1: Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx

Avenue de la Motte Baraffe
Avenue de Profondrieux
Avenue des Tulipes
Avenue Lecrinier
Avenue Nouvelle
Avenue Reine Astrid
Avenue Roi Baudouin
Avenue Triquet
Bosquet à Picots
Chaussée de Mons
Chemin Bois de Buisseret
Chemin de la Terre Pelée
Chemin des Cloutiers
Chemin des Morts
Chemin du Château Blanc
Chemin du Château de Buisseret

Chemin du Moulin Brûlé
Chemin du Sabotier
Chemin Moriau
Chemin Royal
Chemin Saint Martin
Chemin Staumont
Clos des Lilas
Clos des Pâquerettes
Hameau Beaufort
Hameau du Blanc Bonnet
Hameau Favresse
Hameau Pélerin
Impasse de la Guenette
Pl. du Château de Familleureux
Place de la Gare de Familleureux
Place de Penne d'Agenais

Place de Petit-Roeulx
Place des Alliés
Place du Tribunal
Pont du Blocus
Pré-Saint-Jean
Rivage de Buisseret
Rue Aveau
Rue Bête Refaite
Rue Charles Richet
Rue de Buisseret
Rue de Courcelles
Rue de Courrière
Rue de Cramat
Rue de Godarville
Rue de la Houssière
Rue de la Marlette
Rue de la Noire Bouteille

Rue de la Résistance
Rue de la Rouge-Croix
Rue de la Station
Rue de l'Échange
Rue de Luxensart
Rue de l'Yser
Rue de Maffle
Rue de Manage
Rue de Profondrieux
Rue de Renissart
Rue de Rosseignies
Rue de Scoumont
Rue de Scrawelle
Rue de Soudromont
Rue de Tyberchamps
Rue des Alouettes
Rue des Canadiens

Rue des Combattants
Rue des Hirondelles
Rue des Jonquilles
Rue des Mésanges
Rue des Mugnets
Rue des Roblets
Rue des Roquettes
Rue du Bois Roulez
Rue du Canal
Rue du Fiévet
Rue du Marais
Rue du Miroir
Rue du Moulin
Rue du Planty
Rue du Pont de Binche
Rue du Pont de l'Origine
Rue du Rivage

Rue du Roi Albert
Rue du Rossignol
Rue du Sart
Rue du Village
Rue Étienne Philippe
Rue Félix Laurent
Rue Ferrer
Rue Général Leman
Rue George Stephenson
Rue Grinfaux
Rue Haute
Rue Henri Becquerel
Rue Infante Isabelle
Rue Jules Bailly
Rue Lintermans
Rue Louis Mansart
Rue Lucien Plasman

Rue Mahy-Pré
Rue Pont à la Marche
Rue Poyarde
Rue Wauters
Ruelle du Gibet
Ruelle du Sergent
Ruelle Gobert
Ruelle Jaset
Sentier du Moulin de Bel
Trieux de Rêves
Vieille Chaussée

Seneffe zone 2: Arquennes, Feluy

Avenue de Grand'Peine
Avenue du Petit Roeulx
Avenue du Viaduc
Avenue du Vignoble
Avenue François Deladrière
Avenue Gaston Baudoux
Avenue Latteur
Bois de Sapins
Chaussée de Bornival
Chaussée de Familleureux
Chaussée de Marche
Chaussée de Monstreux
Chaussée de Nivelles
Chaussée de Soignies

Chemin de Bon Secours
Chemin de Boulouffe
Chemin de la Claire Haie
Chemin de la Rocq
Chemin de la Tourette
Chemin des Ecaussinnes
Chemin des Luttes
Chemin du Bois d'Horrues
Chemin du Haut Puison
Chemin du Mitan
Chemin du Pont à Pierrots
Cour de la Copenne
Cour Maître Paul
Ferme du Clerbois
Grand-Place d'Arquennes

Grand-Place de Feluy
Grand-rue de Feluy
Hameau de la Rocq
Hameau du Bois d'Arpes
Hameau du Péruwelz
Hameau Les Bois
Hameau Mascaux
Hameau Saint Georges
Hameau Tour qui Brouille
La Gratière
La Warte
Le Bois de Feluy
Le Bourleau
Le Créquion
Le Wesprin

Les Neuf Viviers
Nie-Pré
Parc de la Cartonnerie
Parc des Quatre Jalouses
Parc résidentiel du Lac
Place Albert Ier
Place Alcantara
Place de la Station
Place de l'Église
Place du Couvent
Place du Petit Moulin
Place du Trichon
Place Mathy
Quartier de la Fontaine
Rue Albert Lemal

Rue Albert Plennevaux
Rue David
Rue de Bon Conseil
Rue de Chèvremont
Rue de Crombize
Rue de Froidmont
Rue de la Baronne
Rue de la Coulette
Rue de la Samme
Rue de l'Enfer
Rue de l'Équipée
Rue de Saint Ethon
Rue de Saint Georges
Rue de Scarbotte
Rue des Carrières

Rue des Combattants Français
Rue des Ecoles
Rue des Quatre Jalouses
Rue du Centenaire
Rue du Héaume
Rue du Lac
Rue du Petit Moulin
Rue du Ruisseau au Bois
Rue du Tir à l'Arc
Rue du Trichon
Rue Jean Rostand
Rue Maucras
Rue Norbert Cloquet
Rue Omer Lion

Rue Philippe Demoulin
Rue Pont Scaron
Rue Saint Antoine
Rue Victor Rousseau
Ruelle Siot
Sentier Mesquine
Sentier Miremont
Sentier Winkel
Square du Centenaire
Tiène à Coulons
Venelle du Boulanger
Venelle Robert Cotyle
Zone artisanale des Carrières

PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés) Collecte en porte-à-porte

P Bouteilles et flacons en Plastique



Uniquement bouteilles et flacons en plastique et donc aucun autre emballage ou objet en plastique.

M Emballages Métalliques



Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques.

C Cartons à boissons



Remarques :

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.

Encore un peu de patience, le Nouveau Sac Bleu permettant de trier encore plus d'emballages en plastique arrive. D'ici là, continuez à trier vos emballages PMC comme avant ! Plus d'infos sur www.hygea.be

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Gobelets en plastique • Barquettes et les ravieres en plastique • Pots de yaourt • Tous sacs et films en plastique • Frigolite, papiers aluminium et cellophane • Tout autre emballage et objet en plastique

Sont à déposer dans les recyparcs :

- Emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex. : déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :



- Emballages d'insecticides, d'herbicides, d'anti-mousses, de raticides, d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.

Papiers-cartons Collecte en porte-à-porte

Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes.



Remarque :

- Enlevez le film en plastique des publications.

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les papiers et cartons souillés • Les photos • Les papiers peints • Le papier aluminium

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent À déposer dans les bulles

Verre incolore Verre coloré



Remarques :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé, ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les verres résistant aux hautes températures • Les porcelaines, les céramiques et les terres cuites • Les verres plats (vitres et miroirs, l'opaline et le cristal) • Les ampoules, tubes néon économiques et lampadaires

Guide de tri des déchets résiduels Collectés uniquement via le sac moka réglementaire, en porte-à-porte toutes les 2 semaines.

Emballages divers



Emballages en plastique



Déchets d'hygiène



Tout ce qui n'est pas recyclable...

Interdits

- Déchets recyclables (organiques, PMC, etc.) À jeter aux collectes sélectives.
- Déchets dangereux (produits corrosifs, piles, etc.) À jeter dans les recyparcs.

Plus d'infos au 0800/11 799 (n° gratuit) ou www.hygea.be

Guide de tri des déchets organiques Collectés uniquement via le sac vert réglementaire, en porte-à-porte chaque semaine.

Déchets de cuisine



Petits déchets de jardin



Autres déchets



Interdits

- Films en plastique
- Lingettes
- Emballages en plastique
- Langes (enfants et adultes)
- Litières non biodégradables
- À jeter dans le sac moka des déchets résiduels.
- Pots de repiquage en plastique À jeter dans les recyparcs.

Retriez votre sac et présentez-le à la prochaine collecte en cas de mauvais contenu.





Les recyparc d'Hygea

Trions dans les règles, respectons les consignes.

Un recyparc n'est pas une décharge! Les préposés sont présents pour vous guider, vous informer et veiller au respect des règles de tri en vue du recyclage, de la valorisation ou de l'élimination des différentes matières.

JOURS DE FERMETURE

- Vendredi 1^{er} janvier (Nouvel An)
- Jeudi 18 mars (formation)
- Samedi 1^{er} mai (Fête du travail)
- Jeudi 13 mai (Ascension)
- Mercredi 21 juillet (fête Nationale)
- Jeudi 11 novembre (Armistice)
- Jeudi 18 novembre (formation)
- Vendredi 3 décembre (formation)
- Samedi 4 décembre (Sainte-Barbe)
- Vendredi 24 décembre (Réveillon de Noël)
- Samedi 25 décembre (Noël)
- Vendredi 31 décembre (Réveillon de Nouvel An)
- Samedi 1^{er} janvier 2022 (Nouvel An)

NB: Les parcs à conteneurs de La Louvière sont réservés exclusivement aux habitants de La Louvière et sont gérés par l'Administration communale.

Plus d'informations sur la carte d'accès, les quotas, la procédure d'achat de quotas supplémentaires...? Surfez sur www.hygea.be ou contactez-nous au 065/41.27.53 ou par email à acces.recyparc@hygea.be.

Une question, un doute en matière de tri?

Demandez le guide: "Les recyparc - Guide pratique et règlement" auprès des préposés ou en contactant Hygea au **065/87.90.90** (sélectionnez le menu 2 «recyparc») ou encore via email: hygea@hygea.be. Ce petit guide vous permettra de trier mieux vos déchets mais également de comprendre les différentes filières de recyclage et même de limiter votre production de déchets au travers de trucs et astuces simples!



HORAIRES:

- Du 15 juin au 14 septembre (horaire d'été):**
 - mardi au vendredi: de 10h à 18h
 - samedi: de 9h à 17h
 - dimanche, lundi et jours fériés: fermé
- Du 15 septembre au 14 juin (horaire de basse saison):**
 - mardi au samedi: de 9h à 17h
 - dimanche, lundi et jours fériés: fermé

Afin de permettre la fermeture des recyparc aux heures affichées, tout véhicule dont le temps de déchargement est estimé à plus de 15 minutes ne sera pas admis après 16h45/17h45, selon l'horaire. Recyparc de Quévy: ouvert uniquement les mardis, mercredis et vendredis selon l'horaire des recyparc plus haut.

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR DE VOTRE CARTE D'ACCÈS!



L'accès aux recyparc d'Hygea se fait uniquement sur présentation de votre carte d'accès et de votre carte d'identité.

Si vous ne disposez pas encore d'une carte d'accès, les cartes sont disponibles pour les habitants des communes d'Estinnes, Merbes-le-Château et Seneffe dans les bureaux administratifs d'Hygea à Manage (accessibles via le zoning - rue des Saucelles) **uniquement les mardis et mercredis** de 8h à 12h et de 12h30 à 16h.



Chaque ménage dispose d'un quota annuel par matière:

Matières	Quotas
Les encombrants* incinérables et non incinérables	5 m ³
Les inertes	5 m ³
Le bois	3 m ³
Les déchets verts	12 m ³

Les autres déchets acceptés dans les recyparc ne sont pas soumis à des quotas. Attention: les apports sont limités à 3 m³ par jour, tous matériaux confondus.

*Un encombrant est un déchet trop volumineux pour entrer dans un sac d'ordures ménagères de 60 L. Exemples: matelas, sommiers, etc.

ADRESSES

- BAUDOUR** Rue des Hauts Monceaux
- BINCHE** Avenue Léopold III (Péronnes)
- BOUSSU** Voie d'Hainin
- COLFONTAINE** .. Rue du Pont d'Arcole
- CUESMES** Rue de Ciplly, 265
- DOUR** Rue de Belle-Vue
- ÉCAUSSINNES** .. Rue de Scoufflény
- ERQUELINNES** .. Zoning « Espace Européen »
- ESTINNES** Rue des Grands Trieux
- FRAMERIES** Rue des Fours à Chaux, 94 (Zoning)
- HONNELLES** Chaussée Brunehault
- JEMAPPES** Rue Château Guillochain
- JURBISE** Rue des Viaducs
- LE RŒULX** Rue de la Station
- MANAGE** Rue de Bellecourt, 48
- MORLANWELZ** .. Rue de Cronfestu
- OBOURG** Route Industrielle
- QUÉVY**** Rue de Frameries, 63 (recyparc transitaire de taille réduite)
- QUIÉVRAIN** Rue du 26 Octobre
- SENEFFE** Rue de Tyberchamps
- SOIGNIES** Chemin Saint-Landry
- WASMUËL** Rue de la Fontaine

** Recyparc de Quévy, ouvert uniquement les mardis, mercredis et vendredis selon l'horaire des recyparc.

Matières acceptées à Quévy: Uniquement les encombrants incinérables, encombrants non incinérables, déchets verts, inertes, bois, papiers-cartons, métaux et pots de repiquage en plastique.

Service à domicile

Hygea collecte à la demande des ménages tous les déchets pouvant être déposés dans un recyparc excepté les inertes. Ces déchets doivent être triés, conditionnés ou liés pour être prêts à l'enlèvement.

Un forfait de 50 € pour le 1^{er} m³ sera facturé avec un supplément de 5 € par m³ supplémentaire, soit 75 € les 6 m³ (quantité maximale de 6 m³ par trimestre).

Contactez le 065/87.90.90 (sélectionnez le menu 3 «service à domicile») entre 9h et 15h30 du lundi au vendredi pour tous renseignements utiles ou pour prendre un rendez-vous.

Des infos prévention? Surfez sur <http://moinsdedechets.wallonie.be>

Grand Nettoyage de Printemps les 25, 26, 27 et 28 mars 2021
Découvrez ce projet et bien d'autres sur www.walloniepluspropre.be



Nous travaillons pour vous!

Voici quelques règles de sécurité à respecter à l'approche d'un camion de collecte:

- ne tentez aucun dépassement risqué;
- ne coupez pas les lignes blanches;
- respectez les distances de sécurité;
- soyez très attentif aux mouvements du personnel.

Un seul mot d'ordre si vous suivez un camion: soyez patient! Ces hommes travaillent pour vous. Ne mettez pas leur vie en danger.



Conditions hivernales

Par temps de neige ou de verglas, les camions de collecte sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, consultez le site www.hygea.be afin de connaître les reports éventuels de collectes. Si votre collecte est annulée, n'oubliez pas de rentrer vos déchets et de les présenter lors de la prochaine collecte du même type mentionnée soit sur le site internet d'Hygea, soit sur votre calendrier de collecte.



La Recyclerie: ensemble, donnons-leur une nouvelle vie!

Si vous souhaitez vous séparer d'un objet (meubles, luminaires, outils, appareils électroménagers, etc.) encore en bon état, apportez-le dans le conteneur de la Recyclerie au sein des **recyparc d'Obourg, Dour, Cuesmes, Frameries, Écaussinnes et Soignies**. Ils seront ensuite préparés (selon le recyparc dans lequel les objets ont été déposés), par le CPAS de Mons, l'Asbl Droit et Devoir et l'Asbl L'envol afin d'être mis en vente dans leurs magasins de seconde main. Pour plus d'infos www.hygea.be.



2 grandes collectes solidaires

Un objet qui dure plus longtemps, c'est un déchet en moins. Prolonger la durée de vie d'un objet en le donnant permet de lui offrir une deuxième vie. Participez aux 2 grandes journées de collectes solidaires organisées dans les recyparc en Wallonie. Les objets récoltés seront offerts à des associations sociales locales qui se chargeront d'en faire bénéficier les plus démunis.

- 2 dates à retenir:**
 - 24 avril: collecte de vélos**
 - 16 octobre: collecte de jouets**

Merci pour votre solidarité!



Forte chaleur

Les collectes démarreront une heure plus tôt en cas de forte chaleur (**4h30** au lieu de 5h30). Cet horaire sera appliqué automatiquement du **1^{er} juillet au 31 août 2021**.

Nous vous invitons donc à sortir vos déchets la veille à partir de 18h00.



Les bulles à verre

Les bulles à verre ne sont pas des dépotoirs! Elles sont faites pour collecter vos bouteilles et bocaux en verre transparent: les bulles vertes pour le verre coloré et les bulles blanches pour le verre incolore. **Mais rien ne doit traîner autour!**

Bulle pleine? Contactez-nous au 065/87.90.90 (sélectionnez le menu 4 «autre»).



Besoin d'un conteneur?

Hygea propose à la location divers conteneurs pour vos déchets (papiers-cartons, inertes, déchets verts, etc.):

- les petits conteneurs (1.100 L);
- les grands conteneurs (10, 20, 30 m³).

Plus d'infos au 065/87.90.84 ou logistique@hygea.be.



La sécurité avant tout

Emballez soigneusement (dans du papier journal par exemple) les objets coupants, tranchants, piquants, etc. avant de les mettre dans le sac, pour que le collecteur ne se blesse pas.

Attention, il est interdit de jeter des seringues dans les sacs poubelles. Celles-ci doivent être déposées dans votre recyparc, dans un récipient solide et bien fermé.



Le logo Point Vert

Quand il se trouve sur un emballage, ce logo indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers.

Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage **et ce n'est pas une règle de tri.**



Avis aux commerçants

Pour les commerçants résidant sur le lieu de collecte, les quantités de papiers-cartons sont limitées à 1 m³ lors de la collecte en porte-à-porte. Pour des quantités supérieures ou pour les commerçants ne résidant pas sur le lieu de collecte, **contactez Hygea au 065/87.90.84 ou via email: logistique@hygea.be pour une offre de prix.**

Un Nouveau Sac Bleu pour vos emballages? Au sein de la zone Hygea, il faudra encore patienter un peu...

Un nouveau centre de tri est en construction et devrait voir le jour en 2021. Vous pourrez alors utiliser le Nouveau Sac Bleu. Cela signifie que vous pourrez y ajouter, entre autres, des pots, barquettes et ravers en plastique.

En attendant, rien ne change pour le tri de vos PMC. Vous serez informé(e) personnellement lors de l'introduction des nouvelles règles de tri dans votre commune.

Merci pour vos efforts au quotidien!

Plus d'infos sur l'arrivée du Nouveau Sac Bleu sur hygea.be, lenouveausacbleu.be et sur la page Facebook d'Hygea:



facebook.com/hygeaintercommunale



Entre-temps, nous vous invitons à continuer de trier vos PMC selon ces indications :



Bouteilles et flacons en **P**lastique



Emballages **M**étalliques



Cartons à boissons